

# En fuite, les rois de l'embrouille touchaient des subventions à gogo

Sur les neuf prévenus accusés d'avoir monté une vaste opération chimérique pour toucher les subventions de réhabilitation, cinq sont introuvables

► Une fois encore, la justice s'est hâtée lentement. Plus de dix années pour juger une affaire et tenter de mettre la main sur une brochette d'escrocs. Neuf au total. Quatre présents à l'arrivée, cinq désormais introuvables. Deux font d'ailleurs l'objet d'un mandat d'arrêt, deux autres d'un mandat d'amener.

En vertu du vieil adage qui veut que les absents aient toujours tort, c'est donc un escroc de marque, Michel Testard, présenté comme le "cerveau", 40 ans, qui a servi de punching-ball. Le président invitera le parquet à chercher peut-être sa trace du côté de la Floride... On aurait tant aimé l'entendre répliquer aux mises en cause de ses complices, faisant profil bas devant leurs juges, feignant de n'avoir pas su quelle opération chimérique se tramait.

Seulement voilà, les uns et les autres n'eurent pas l'écho du chef. Car la fine équipe n'avait pas lésiné sur les moyens pour faire croire à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) que la réhabilitation de deux immeubles situés aux numéros 28 et 30 de la rue Caisserie (2<sup>e</sup>) et au 15 de la rue Molière (1<sup>er</sup>) était en marche.

Pour toucher les subventions, il fallait apporter la preuve que les appartements étaient loués. On fabriqua donc, entre 1991 et 1994, des faux en série, au

nom d'un frère, d'une sœur, d'une connaissance voire d'un étranger rentré au pays.

Ajoutez, au tableau, fausses attestations de valeurs, faux bulletins de salaires. Même les organismes financiers sont tombés dans le panneau qui ont délivré des prêts variant pour l'essentiel entre 42 685 et 48 783 € (280 000 à 320 000 F). Il y avait dans la combine un architecte, radié, puis réinscrit (!), deux professionnels de l'immobilier peu regardants sur les principes. Toutes les opérations frauduleuses passaient par une société de rénovation en sommeil, baptisée Reco Habitat.

## 2 ans ferme requis contre l'escroc en chef

"Je ne savais pas que les baux étaient des faux !", s'est défendu l'architecte, avec une belle énergie, à la barre du tribunal. Et d'insister : "Moi, dans cette affaire, je n'ai pas touché un centime." Les deux agents immobiliers reconnaîtront du bout des lèvres que les documents rédigés étaient des faux. Pour faire bonne mesure, pour récupérer quelque créance sur la vente d'une Jaguar, l'un d'eux est même allé jusqu'à se payer en matériel hi-fi, informatique et en électroménager sur des lignes de crédit ouvertes chez Darty, Ikéa et Hypermédia.

Confrontée aux faux-fuyants des uns et des autres, le procureur, Colette Michel, a mis tout



La fine équipe n'avait pas lésiné sur les moyens pour faire croire que la réhabilitation était en marche... Photo P.G

le monde d'accord, en affirmant que tous étaient au courant de l'escroquerie en marche. Aussi a-t-elle réclamé 2 ans de prison ferme contre Michel Testard, assortis d'un mandat d'arrêt, des peines de 8 mois à 1 an contre les autres. Dès lors, les avocats de la défense, M<sup>re</sup> Kuchukian, Pons et Cristofini, auront beau jeu à stigmatiser les maigres diligences judiciaires et à critiquer ces banquiers naïfs qui prêtent sans

vérifier ni la réalité des demandes de leurs clients, ni leur solvabilité ! Ils invoqueront notamment la prescription des faits. Et ne pourront s'empêcher d'ironiser sur une partie civile, l'Anah, qui vient aujourd'hui réclamer des dommages et intérêts alors qu'elle avait perdu son dossier. La justice est décidément un monde merveilleux. Jugement le 20 février.

Denis TROSSERO